

Communauté de Communes du Val d'Amboise

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Plan de zonage n°12/27

Commune de Montreuil-en-Touraine (1/2)

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 13/02/2020 approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Nazelles-Négron,
Le Président,



ARRETE L.E. : 04/07/2019
APPROUVE L.E. : 13/02/2020



Hauts-de-France (Dép. 59)

Montreuil-en-Touraine

5 rue des Montiers
59160 Montreuil-en-Touraine
Tél. 03 27 97 34 30

Saône-et-Loire (Dép. 71)

Montreuil-en-Touraine

71000 La Harpe
Tél. 03 85 35 35 00

Grand-Est (Dép. 54)

Montreuil-en-Touraine

54000 Nancy
Tél. 03 83 84 05 01

Val de Loire (Dép. 41)

Montreuil-en-Touraine

41000 Blois
Tél. 02 43 51 98 39

Saône-et-Loire (Dép. 71)

Montreuil-en-Touraine

71000 La Harpe
Tél. 03 85 35 35 00

Légende

Surfaces en eau

Cours d'eau

Patrimoine bâti protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Mur ou murlet à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Elément du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme

Haut ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-22 du Code de l'urbanisme

Elément du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme

Risques identifiés au titre de l'article L151-31 du Code de l'urbanisme (PPRI)

Risques identifiés au titre de l'article L151-31 du Code de l'urbanisme (Zone de dispersion d'énergie)

Risques identifiés au titre de l'article L151-31 du Code de l'urbanisme (PPRT)

Risques identifiés au titre de l'article L151-31 du Code de l'urbanisme (PIER)

Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme

Orientations d'aménagement et de programmation au titre de l'article L151-6 du Code de l'urbanisme

Zone non aedificandi

Secteur urbanisé concerné par un risque inondation identifié au titre de l'article R151-31 du Code de l'urbanisme

Construction manquante au cadastre

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11° du Code de l'urbanisme

PSBM : Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

UA : Zone urbaine historique dotée d'un caractère d'habitat

UAa : Secteur urbain avec des prescriptions spéciales relatives à la prise en compte des risques de rupture de digue

UBa : Zone urbaine pavillonnaire - secteur où la hauteur des constructions est limitée à RDC+ 1 étage

UBb : Zone urbaine pavillonnaire - secteur où la hauteur des constructions est limitée à RDC+ 2 étages

UBc : Zone urbaine pavillonnaire - secteur où la hauteur des constructions est limitée à RDC+ 3 étages

UC : Zone urbaine isolée (hameaux)

UD : Zone d'activités économiques à vocation de commerces

UDa : Secteur d'activités dédiés aux activités commerciales et services liés à l'automobile

UE : Zone d'activités économiques à vocation principale d'industrie et d'artisanat

UF : Zone d'activités économiques de la Boissellerie

UL : Zone urbaine à vocation principale d'équipements

Upv : Secteur destiné aux installations et constructions en lien avec les énergies renouvelables

TAU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat

TAUf : Zone à urbaniser à court terme destinée aux activités économiques

2AUf : Zone à urbaniser à long terme destinée aux activités économiques

A : Zone agricole

Aa : Secteur agricole consacré à un centre cultuel et culturel

Aa : Secteur agricole concerné par des activités économiques existantes isolées

Am : Secteur agricole comprenant des équipements en lien avec l'activité agricole

Am : Secteur agricole urbanisé partiellement constructible

Am : Secteur agricole à vocation de maraîchage

Ap : Secteur agricole de constructibilité restreinte

As : Secteur agricole protégé

N : Zone naturelle

Na : Secteur naturel à vocation d'équipements communaux

Nb : Secteur naturel destiné au bassin des eaux d'inondation de l'entreprise Lonz

Nc : Secteur naturel à vocation de camping

Nda : Secteur naturel destiné à l'implantation des richesses du sous-sol

Ndb : Secteur naturel autorisant les constructions nécessaires à la valorisation du Château d'Amboise

Ndp : Secteur naturel occupé par des bâtisses remarquables

Nd : Secteur naturel à vocation d'équipement social et santé

Ndp : Secteur naturel destiné à l'accueil des gens du voyage

Nh : Secteur naturel urbanisé partiellement constructible

Nha : Secteur naturel à vocation d'hébergements alternatifs

Ni : Secteur naturel soumis au déboisement de la Ramberge

Nj : Secteur naturel destiné aux jardins partagés

Nl : Secteur naturel destiné aux équipements touristiques et de loisirs (sans hébergement)

Nlp : Secteur naturel dédié à la pratique du golf

Nr : Secteur naturel destiné aux châteaux

Nt : Secteur naturel destiné aux équipements touristiques (avec hébergement)

Nr : Secteur naturel destiné à l'aménagement des troglodytes

Un risque d'affondrement résultant de la présence de cavités troglodytes est possible au-delà des zones repérées en Nr

Les risques identifiés au titre du R151-31 comprennent certaines servitudes d'utilité publique. La sécurité des personnes et des biens est une information essentielle qu'il est apparu nécessaire de présenter sur ce règlement graphique. Les autres servitudes d'utilité publique dont celles rattachées au patrimoine naturel, paysager et bâti sont présentées dans les annexes du PLU.

Source du fond de plan cadastral : direction générale des finances publiques - cadastre ; mise à jour : 2018

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Communautaire du 13/02/2020 approuvant les
dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Nazelles-Négron,
Le Président,



ARRETE L.E. : 04/07/2019
APPROUVE L.E. : 13/02/2020



Haute-de-France (Dép. 45)
78000 La Ferté
Tél. 02 35 35 35 00

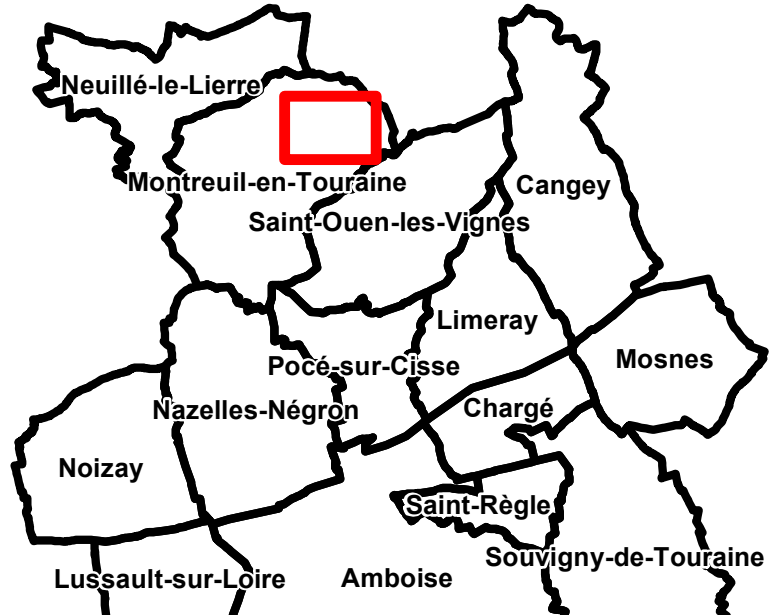
Saône-et-Loire (Dép. 71)
71000 La Ferté
Tél. 02 35 35 35 00

Grand-Est (Dép. 54)
54000 La Ferté
Tél. 02 35 35 35 00

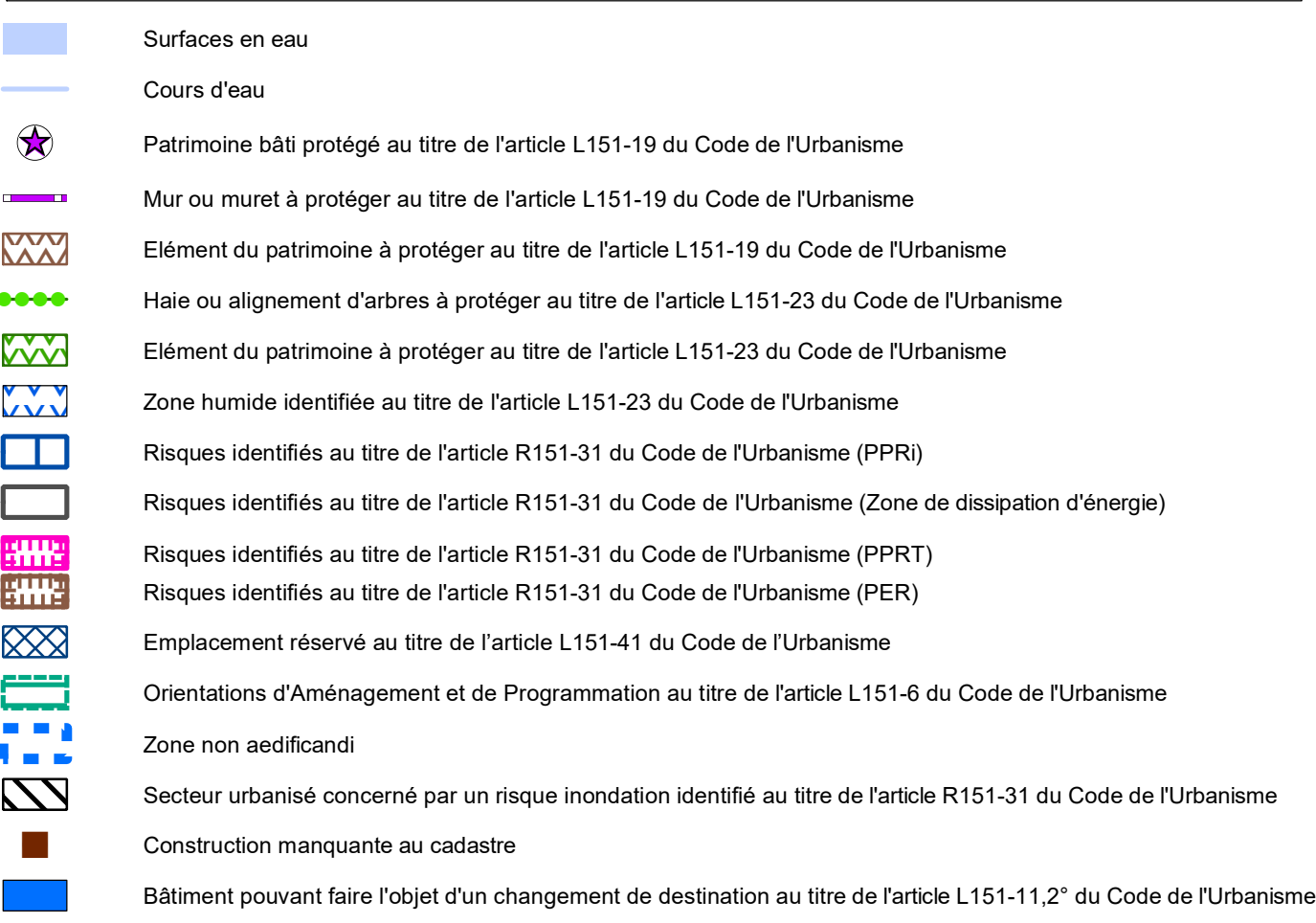
Val de Loire (Dép. 41)
41000 La Ferté
Tél. 02 35 35 35 00

Saône-et-Loire (Dép. 71)
71000 La Ferté
Tél. 02 35 35 35 00

Grand-Est (Dép. 54)
54000 La Ferté
Tél. 02 35 35 35 00



Légende



Un risque d'affondrement résultant de la présence de cavités troglodytes est possible au-delà des zones repérées en Ntr

Les risques identifiés au titre du R151-31 comprennent certaines servitudes d'utilité publique. La sécurité des personnes et des biens est une information essentielle qu'il est apparu nécessaire de présenter sur ce règlement graphique. Les autres servitudes d'utilité publique dont celles rattachées au patrimoine naturel, paysager et bâti sont présentées dans les annexes du PLU.

Source du fond de plan cadastral : direction générale des finances publiques - cadastre ; mise à jour : 2018

